



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**SÉANCE DU MARDI 27 OCTOBRE 2020**

**Nombre de Membres**

- Afférents : 19  
- En Exercice : 19  
- Présents : 17  
- Ayant pris part : 19

L'an deux mille vingt et le mardi vingt-sept octobre à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session à huis clos, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**  
20/10/2020

**Présents** : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Hélène POLDERVAART ; M. David FRANCO ; Mme Aline COUTAREL ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

**Date d'affichage**  
20/10/2020

**Excusée représentée** : ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND (représentée par ; M. Christian BAÏSSE) ; Mme Pauline MARCOU MADER (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).

**Madame Mélanie BOCCALON a été nommée Secrétaire de Séance.**

**Délibération N°2020-98 : École et Cinéma**

Monsieur Christian BAÏSSE, Adjoint au maire délégué aux affaires scolaires, propose de reconduire, pour l'année scolaire 2020-2021, l'opération École et Cinéma pour l'École Privée et les écoles publiques de la Commune : Les Fournials et la Sigourre.

D'une part, comme les années précédentes une contrepartie financière de 1,00 € par élève et par film, sera prise en charge par la Collectivité. Cette « quote-part billetterie » sera facturé directement par l'exploitant à la Mairie.

D'autre part, une Contribution Financière Municipale Annuelle a été fixée à 1,50 € par élève et par an. Une convention à venir avec Media-Tarn sera proposée à la Commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- ACCEPTE cette convention,
- DÉCIDE d'INSCRIRE au budget communal 2021, la dépense correspondante à la contribution financière municipale annuelle de 1,50 € par élève et la contribution de 1 € par élève et par film,
- CHARGE Monsieur le Maire de signer les conventions à venir, entre MEDIA TARN et la Commune, les écoles publiques, l'école privée et la Commune.

*Ainsi fait à Montredon-Labessonnié les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU.

